



Charleville-Mézières le vendredi 13 mars 2015,

Madame la Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

En l'absence de réponse à notre courrier du 29 novembre 2014 relatif à la nouvelle carte de l'éducation prioritaire dans le département des Ardennes, nous nous permettons de vous solliciter à nouveau pour vous faire part de nos inquiétudes concernant la rentrée prochaine, tant sur le plan des conditions d'études et de travail qui s'annoncent encore dégradées dans de nombreux établissements que sur celui du sentiment partagé par tous (enseignants, parents, élus) d'abandon de notre département par l'État, la politique éducative mise en œuvre sur le territoire étant loin de correspondre aux discours ministériels et aux intentions affichées, notamment celles de lutte contre les difficultés scolaires, contre les inégalités, d'attention particulière portée à ceux qui en ont le plus besoin...

Ainsi, si la nouvelle carte de l'éducation prioritaire a pu permettre de faire entrer deux réseaux supplémentaires dans le dispositif, elle en a aussi fait sortir un pourtant reconnu par la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la Ville (le collège Sorbon de Rethel)..., elle en a aussi déclassé un (le collège George Sand de Revin, ex-ECLAIR), elle en a surtout laissé (au moins) un autre sur le bas côté, le collège Turenne de Sedan (qui a « accueilli » en février 2012 le transfert du collège Frénois (alors RRS), qui « affiche » aujourd'hui **64,8% de PCS défavorisées (taux supérieur à 14 collèges de l'académie pourtant aujourd'hui classés REP !)**, 39,4% de boursiers (taux supérieur à 10 collèges pourtant aujourd'hui REP...) et 15,9% d'élèves en retard à l'entrée en 6^e (taux supérieur à 8 collèges pourtant aujourd'hui REP...), qui aurait dû apparaître à la 12^e place dans la liste académique des 20 REP selon les critères retenus...) et ses écoles de secteur, dont l'école Blanpain, en grande difficulté sociale et scolaire, suscitant colère et incompréhension face aux choix opérés.

Au final, cette nouvelle carte de l'éducation prioritaire dans le département permettra à 24,4% de collégiens ardennais de bénéficier du dispositif, contre 23,5% jusqu'alors, ce qui peut constituer en soi (en chiffres, en tout cas !) un petit « plus », malheureusement largement insuffisant au vu des difficultés rencontrées, qui s'accroissent d'année en année..., les résultats au DNB 2014 étant à cet égard particulièrement éloquentes (**Ardennes 77,5%** / Académie 80,9% / National **85,2%**), le taux de réussite du département se situant à près de 8 points en-dessous de la moyenne nationale... et la grande « sévérité » et/ou le trop haut niveau d'exigence des enseignants ardennais n'étant sans doute pas les seules explications à ce « phénomène »...

Cette nouvelle carte de l'EP étant désormais arrêtée pour 4 ans (Quelle évaluation pouvons-nous faire des précédents dispositifs, ZEP, RRS, RAR, ECLAIR... ?), c'est aujourd'hui la préparation de rentrée 2015 qui inquiète tous les partenaires de l'École, les annonces de **très nombreuses suppressions de postes d'enseignants (-20 dans les écoles et -25 dans les collèges)** ayant été reçues comme un véritable coup de massue supplémentaire dans et pour le département !

Si nous pouvons comprendre que les créations de postes bénéficient aux départements qui « gagnent » des élèves, si nous pouvons admettre que la baisse démographique que nous subirons

encore à la rentrée prochaine amène à quelques « ajustements » de moyens, nous ne pouvons en revanche accepter qu'ils génèrent de nouvelles dégradations des conditions d'études et d'apprentissages des élèves et des conditions de travail des personnels ! C'est en effet depuis de trop nombreuses années maintenant le lot de nos écoles et collèges hors éducation prioritaire, qui voient continuellement leurs moyens se réduire comme peau de chagrin, leurs effectifs par classe augmenter, rendant quasi nulle désormais la « marge d'initiative » qui était jusqu'alors mise à profit pour aider les élèves les plus en difficulté... À cet égard, concernant le second degré, nous dénonçons vigoureusement l'insuffisance de l'enveloppe académique puis les choix de répartition opérés. En effet, alors que 14 postes doivent être rendus par l'académie de Reims, ce sont 31 (dont **25 dans les Ardennes !**) qui seront supprimés dans les collèges pour 17 implantations dans les lycées. Au niveau départemental, une telle reprise dans les collèges (pour rappel, -13 en 2014, +7 en 2013, -12 en 2012), rappelant les heures glorieuses de l'ère Sarkozy et de ses ministres Darcos et Chatel (-40 en 2010, -16 en 2009, -14 en 2008, -19 en 2007, après les -28 en 2006...), interroge fortement sur la politique éducative mise en œuvre, sur la politique gouvernementale en général qui est menée. Notre département est victime d'une gestion centrée sur les seuls indicateurs de H/e et P/E qui permettent de présenter une nouvelle fois la situation départementale comme privilégiée et de laisser croire que, en comparaison, plus de postes auraient pu être repris mais que l'on a bien voulu tenir compte des spécificités territoriales.

Dans le premier degré, alors que le report des opérations de carte scolaire après les élections départementales va au moins avoir le mérite d'en laisser le temps de la préparation, la FSU Ardennes s'interroge sur les chemins qui seront empruntés pour arriver à la **reprise de 20 postes** -qui s'ajoutent à celles déjà trop nombreuses des années précédentes : 20 en 2014, 43 en 2012, 33,5 en 2011, 16 en 2010, ...- et créer en parallèle les postes supplémentaires dans les nouveaux REP et REP+ (postes pour les maîtres surnuméraires, les remplaçants pour les décharges, pour l'accueil des enfants de moins de trois ans, pour le respect des seuils,...)... Des fusions et/ou regroupements d'écoles sur le département vont-ils être programmés afin de lisser les moyennes tout en multipliant les classes à plusieurs niveaux ? Le nombre de postes de remplaçants va-t-il encore diminuer ?

Et cela, alors que l'enquête réalisée par la FSU en cette année de généralisation de la réforme des rythmes confirme ses analyses, notamment :

- les incidences négatives de la réforme sur les conditions de travail et de vie personnelle des enseignants : accumulation de tâches, besoin de temps notamment pour travailler en équipe, insuffisance de reconnaissance de leur expertise et de leur investissement professionnel, effectifs chargés, gestion difficile de la difficulté scolaire, nécessité de RASED complets, manque de formation, occupation imposée des salles de classe par le périscolaire ...
- l'aggravation des inégalités territoriales : problème de locaux, personnels d'encadrement non formés, activités de qualités inégales avec leurs répercussions sur le temps scolaire.

Le délitement du tissu économique, la fermeture de bon nombre de services publics, la fragilisation du service public d'éducation entraînent les Ardennes dans une spirale infernale où son manque d'attractivité et de perspective conduit à un exode de plus en plus important, à une paupérisation de plus en plus grande de sa population... Ce territoire rural qui fut autrefois un bastion de la gauche..., qui se sent aujourd'hui de plus en plus abandonné, qui est aujourd'hui le 8è

département le plus pauvre de France... se tourne désormais vers les thèses et la démagogie du Front National, plus de 30% d'intentions de vote étant annoncées aux prochaines élections départementales pour ce « parti »...

Alors que le Ministère de l'Éducation Nationale annonce une « Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République », que les enseignants sont de plus en plus directement confrontés à toutes les questions, à tous les problèmes qui traversent la société, que l'institution en demande toujours plus à ses personnels, que constatons-nous concrètement dans la réalité du quotidien des établissements ?

Les dotations horaires globales des collèges hors éducation prioritaire sont toutes en baisse, amenant certains chefs d'établissements à réduire l'offre de formation (suppression du grec ancien, par exemple) et à proposer des répartitions qui « jouent » les disciplines les unes contre les autres, les enseignants les uns contre les autres, sans parler de la pression aux HSA qu'ils exercent avec menace à la clé de déclaration de service non fait, ce qui est proprement inacceptable ! Qu'en est-il de la « réforme de l'allocation des moyens pour tous » qui devait prendre en compte « les critères sociaux et territoriaux dans l'attribution des moyens à l'ensemble des écoles et des collèges de France, rendre l'École plus juste, réduire les inégalités de départ » ?

Et que dire de ces IMP (Indemnités pour Missions Particulières), financées sur des heures budgétaires, qui, en l'absence de cadrage national, ajoutent de l'incertitude aux questionnements déjà nombreux concernant cette rentrée 2015 ? Comment ne pas s'inquiéter aussi de ce projet de « réforme » du collège, à l'horizon 2016, qui vise à déstructurer l'organisation en disciplines par la globalisation et la diminution des horaires disciplinaires, par l'introduction d'enseignements pratiques interdisciplinaires présentés comme la panacée, de « parcours » en partie indépendants des programmes ? Que deviennent les options, notamment les langues anciennes, dans ce « nouveau » collège ?

Outre ces éléments particulièrement préoccupants, notre département, comme beaucoup d'autres, se voit aussi confronté à un projet de nouvelle carte des CIO qui, à terme, aboutirait au maintien d'un seul centre au chef-lieu, les 3 structures de Rethel, Sedan et Revin étant amenées à « fermer boutique », la dernière citée directement menacée pour cette rentrée 2015, ce qui est proprement inacceptable, sur ce territoire particulièrement touché par la crise économique et le chômage, des jeunes en particulier ! À Revin sans doute plus qu'ailleurs, à Sedan aussi, la présence d'un service public de proximité, l'écoute, l'attention portée aux personnes en difficultés sont primordiales, l'accueil et les conseils donnés par des personnels qualifiés et disponibles sont nécessaires. Comme évoqué précédemment, ces services publics de proximité, qui créent du lien social, doivent absolument être préservés.

Dans le même ordre d'idée, la question de la restructuration du réseau des collèges ardennais nous interroge elle aussi toujours autant... La concertation promise et annoncée a été rapidement tuée dans l'œuf..., aucune réunion (hormis celles des chefs d'établissements « invités » à se rencontrer par secteur géographique, censés faire des « propositions » qui seront présentées au CDEN du mois d'avril... !) des différents partenaires n'a eu lieu au cours de cette année scolaire 2014-

2015 et pourtant, lors de ses travaux de préparation de rentrée, le collège multisite Vouziers/Le Chesne a reçu la « commande » d'envisager la répartition de sa dotation (encore réduite pour mieux « faciliter » les choses...) sur le seul collège de Vouziers, fermant ainsi de facto le site de Le Chesne ! Outre les arguments de viabilité de ce petit collège, de son rôle structurant sur ce territoire, de l'accueil des enfants des écoles pour le repas du midi, du temps de transport considérablement allongé pour les élèves s'ils devaient être acheminés à Vouziers, nous dénonçons là, une fois encore, la méthode utilisée, loin du « dialogue social » pourtant préconisé, de la réflexion partagée, pourtant préférable dans ce dossier...

Enfin, puisque le CTSD qui s'est tenu le mardi 10 février dernier n'a pas soumis cette préparation de rentrée 2015 dans les collèges et SEGPA du département au vote des représentants des personnels..., nous considérons donc qu'elle n'est pas entérinée, qu'elle peut donc évoluer et être améliorée... Nous nous permettons donc, Madame la Ministre, de solliciter votre intervention pour que les intentions affichées de lutte contre les inégalités, contre le décrochage, de partage de valeurs communes, « la transmission des valeurs de la citoyenneté », la réussite scolaire pour tous par la « généralisation d'un programme de réussite éducative » trouvent rapidement leur concrétisation. C'est là un enjeu majeur pour notre département, pour notre société.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous accorderez à ce courrier et de la réponse que vous pourrez lui apporter, nous vous prions d'agréer, madame la Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'expression de notre profonde et respectueuse considération.

Madame Karine Fuselier, secrétaire départementale du SNES-FSU,
co-secrétaire départementale de la FSU Ardennes,

Monsieur Arnaud Lambert, secrétaire départemental du SNEP-FSU,
co-secrétaire départemental de la FSU Ardennes

Monsieur Jérôme Clad, secrétaire départemental du SNUIPP-FSU,
co-secrétaire départemental de la FSU Ardennes

